

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 MARS 2011 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

11,54 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

11,55 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 17.1 Projet d'entente – Intervention impliquant des matières dangereuses;
- 17.2 7, rue Tardif – Achat et installation d'armoires de cuisine;
- 17.3 Statistique Canada – Recensement;
- 17.4 Télémétrie – Offre de service;
- 17.5 Service de sécurité incendies – Achat d'équipement pour le camion-pompe-citerne;
- 17.6 Bibliothèque;
- 17.7 Décorations de Noël;
- 17.8 Modification au règlement de zonage;
- 17.9 Panneaux de signalisation – Demande au ministère des Transports du Québec

11-52 RÉSOLUTION NO 11-52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du tel que modifié.

11,56 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Beaudoin, directeur du Parc Marie-Victorin, présente le bilan de la saison du Sentier enchanté. Il mentionne que 3 500 patineurs, 2 500 adultes et 1 000 enfants, ont franchi le guichet dont 1 500

résidents de Kingsey Falls. Il souligne que le parc n'a pas réussi à rentabiliser le sentier cette année. Toutefois, on se donne une période de 3 ans pour le rentabiliser.

M. Beaudoin informe les membres du conseil des nouveautés qui seront apportées au « Sentier enchanté » l'an prochain. Il prévoit éclairer le sentier et offrir des activités aux groupes scolaires et aux gens d'affaires.

M. Beaudoin informe également les membres du conseil qu'un promoteur est intéressé à installer un labyrinthe à Kingsey Falls. Différents sites ont été visités pour cette installation et le site le plus attrayant est le terrain situé à l'arrière des Ateliers Marie-Victor. Monsieur Beaudoin explique qu'une problématique est reliée à ce site : le règlement de zonage de la ville ne permet pas ce genre d'activité à cet endroit. Pour pouvoir avancer dans ce dossier, M. Beaudoin demande au conseil de modifier le règlement de zonage en vue de présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ.

Les membres du conseil trouvent le projet intéressant et sont favorables aux activités récréatives à vocation touristique dans cette zone de la municipalité.

Concernant le théâtre des Grands Chênes, M. Beaudoin explique qu'il étudie différents scénarios pour l'avenir du théâtre. Il énumère les différentes options qui s'offrent à la ville pour trouver un acheteur.

Monsieur Beaudoin mentionne qu'il y a une problématique de visibilité concernant l'affichage au coin de la Route 116 et du boulevard Marie-Victorin. Il explique que le parc avait un projet pour une nouvelle enseigne qui a été mis « sur la glace » en raison des travaux projetés par le ministère des Transports à cette intersection. Or, les travaux prévus en 2010 n'ont pas été réalisés. Il demande au conseil s'il n'y aurait pas lieu de s'informer auprès du MTQ ou du député sur l'échéancier de ces travaux.

Il souligne qu'il y aurait lieu que des efforts soit également faits pour tenter d'obtenir que Kingsey Falls soit identifiée sur les panneaux du ministère de Transports sur l'Autoroute 20.

Le conseiller Christian Côté propose qu'on ajoute le point aux affaires nouvelles à l'ordre du jour afin d'adopter une résolution à cet effet.

La mairesse remercie monsieur Beaudoin pour sa présentation et pour son implication au développement d'activités dans la Ville de Kingsey Falls.

Monsieur Stéphan Jodoin invite les membres du conseil à une cérémonie de mise en service du nouveau camion pompe-citerne du service de sécurité incendies. Il avance la date du 12 mars prochain.

Les membres du conseil recommandent plutôt d'attendre au mois de mai pour organiser une journée porte ouverte et permettre ainsi à toute la population de Kingsey Falls de se joindre à l'événement. Les membres du conseil proposent la date du 14 mai. M. Jodoin prend note de cette recommandation et fera le suivi au conseil.

Monsieur Jodoin s'informe de l'avancement du dossier du règlement de sécurité incendie. Le directeur général dit qu'il n'est pas prêt. Le conseiller Christian Côté suggère d'adopter le règlement lors d'une session spéciale qui pourrait être tenue le 28 mars 2011, journée du comité plénier.

11,57 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a participé à sa première réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Elle trouve le conseil dynamique et elle souligne qu'elle a hâte de s'y impliquer.

Mme Lampron a également participé à une réunion de la Maison des jeunes. Elle mentionne qu'ils ont finalement trouvé une remplaçante à Sophie Hannah pour la durée de son congé de maternité. Il s'agit de Julie Paquet.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls. Il indique qu'il serait peut-être préférable de réduire à un le nombre de membres du conseil sur ce comité. Il estime qu'il n'y a pas lieu d'avoir deux membres du conseil sur ce comité.

Monsieur Côté explique aussi les changements que la société voudrait apporter au programme de crédits de taxes. Les membres de la société vont poursuivre leur réflexion dans ce dossier et s'attendent à faire prochainement des recommandations au conseil.

La mairesse demande s'il n'y aurait pas lieu d'inviter monsieur Martin Lafleur, commissaire industriel de la Ville de Richmond à venir rencontrer les membres de la Société afin qu'il puisse présenter les actions prises par Richmond pour susciter son développement économique.

11,58 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'urbanisme, du service d'infrastructures et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du service de sécurité incendies et celui de la bibliothèque sont remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

11,59 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été envoyés avec l'ordre du jour de la session du conseil. Le greffier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

11-53 RÉSOLUTION NO 11-53 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du

mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (292 399,48 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

11,60 CORRESPONDANCE

Le conseiller Christian Tisluck recommande de faire une demande à la Sûreté du Québec pour avoir une remorque cinémomètre sur le boulevard Kingsey et aux entrées de la ville sur le boulevard Marie-Victorin.

Le directeur général rencontrera la marraine de la ville à la Sûreté du Québec et lui en fera la demande.

11,61 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES – PROPOSITION DE COÛT DE LA MUNICIPALITÉ DE TINGWICK CONCERNANT L'ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Les membres du conseil prennent acte de la résolution de la Municipalité de Tingwick.

Le conseiller Alain Ducharme propose que les travaux qu'il a déjà amorcés avec Stéphan Jodoin et le directeur général soient complétés avant de prendre une décision.

11,62 TRÉSORERIE – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 230 ET 248 – Bassin rues des Pins et des Bouleaux

11-54 RÉSOLUTION NO 11-54 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE REFINANCEMENT DE 18 355,53 \$ POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 230 ET 248

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls se propose d'emprunter un montant de 18 355,53 \$ en vertu des règlements d'emprunt 230 et 248;
- 2 Suite à un appel d'offres sur invitation, la Caisse Desjardins des Bois-Francs a proposé la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DE L'OFFRE.** La Ville de Kingsey Falls accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Desjardins des Bois-Francs pour son emprunt de **DIX-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (18 355,53 \$)** en vertu des règlements d'emprunt 230 et 248 au taux d'intérêt de 4,35 % pour une période de trois (3) ans, échéant comme suit :

6 118,51 \$	4,35 %	25 mars 2011
6 118,51 \$	4,35 %	25 mars 2012
6 118,51 \$	4,35 %	25 mars 2013

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Caisse Desjardins des Bois-Francs et au ministère des Finances du Québec.

**11-55 RÉSOLUTION NO 11-55
REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT NOS 230 ET 248**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Conformément aux règlements d'emprunt numéros 230 et 248, la Ville de Kingsey Falls souhaite emprunter un montant total de 18 355,53 \$;
- 2 À ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ce prêt est fait;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt au montant de 18 355,53 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 230 et 248 soit réalisé;

QUE les documents nécessaires à cette fin soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE l'emprunt soit daté du 25 mars 2011;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement;

QUE l'emprunt, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2011.	6 118,51 \$
2012.	6 118,51 \$
2013.	6 118,51 \$

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée le plus tôt possible au ministère des Finances du Québec.

11,63 ADMINISTRATION – Location d’un nouveau système postal de bureau

**11-56 RÉSOLUTION NO 11-56
LOCATION D’UN SYSTÈME POSTAL
DE BUREAU DM 100
DE PITNEYBOWES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le contrat de location pour l’appareil à affranchir arrive à échéance;
- 2 Une proposition a été faite par la firme PitneyBowes pour la location d’un système postal de bureau DM 100 qui conviendrait aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure un contrat de location de trente-six (36) mois avec la firme PitneyBowes. Cette location sera facturée trimestriellement. L’équipement loué consiste en un système postal de bureau numérique DM 100, incluant une balance 2,5 kg, un cachetage et un tarif lettre-colis, le tout tel que prévu à l’entente no 9778720.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (44,85 \$)** trimestriellement pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme PitneyBowes.

11,64 SERVICE D’INFRASTRUCTURES

**11,64.1 ACHAT D’UN GARDE-CORPS ET D’UNE POTENCE
POUR LA STATION GIBSON (NORMES CSST)**

Ce point est reporté à une prochaine session.

11,64.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS

11-57 RÉSOLUTION NO 11-57 SERVICES D'INFRASTRUCTURES ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Pour des motifs sanitaires, les travailleurs du service d'infrastructures ont demandé de ne plus partager les équipements de protection individuelle;
- 2 L'employeur a l'obligation de mettre à la disposition des travailleurs des moyens et des équipements de protection individuels ou collectifs lorsque cela s'avère nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers;
- 3 Les équipements mis à la disposition des travailleurs ont atteint leurs durée de vie utile;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Solus Sécurité des équipements de sécurité pour les employés du service d'infrastructures dont : manteau 3 en 1 orange avec bandes réfléchissantes, pantalon orange avec bandes réfléchissantes, capuchon orange, coquille Peltor pour casque, coquille Peltor serre-tête, demi-masque en silicone, chapeau de sécurité V-Guard jaune, manteau de pluie orange avec bandes réfléchissantes, pantalon de pluie orange, etc., le tout tel que décrit aux soumissions nos 537563-00 et 536110-00.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 800,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Solus Sécurité.

11,64.3 ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE CAMION-CUBE

11-58 RÉSOLUTION NO 11-58 SERVICE D'INFRASTRUCTURES ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE CAMION-CUBE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les employés ont régulièrement l'obligation d'effectuer des travaux sur la voie publique;
- 2 L'employeur a l'obligation de mettre à la disposition des travailleurs des moyens et des équipements de protection individuels ou collectifs lorsque cela s'avère nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers;
- 3 Une flèche de signalisation est un moyen efficace pour signaler la présence d'une entrave sur la voie publique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Zone Technologie électronique inc. de Chambly une flèche de signalisation pour le camion-cube, le tout tel que décrit à la soumission no 2478.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (1 775,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Zone Technologie électronique inc.

11,65 ANALYSES DE LABORATOIRE – Eau potable, eaux usées et eau de piscines – Adjudication du contrat

11-59

**RÉSOLUTION NO 11-59
ANALYSES DE LABORATOIRE EAU POTABLE,
EAUX USÉES ET EAU DES PISCINES
MANDAT AUX LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville opère un réseau d'aqueduc et doit faire effectuer des analyses de laboratoire sur une base régulière;
- 2 La ville a reçu trois soumissions et il appert que la firme Laboratoires d'analyses S.M. inc. a présenté la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Laboratoires d'analyses S.M. inc. pour procéder aux analyses de laboratoire pour l'eau potable, les eaux usées et l'eau des piscines de la ville pour un an, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COÛT.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (4 279,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Laboratoires d'analyses S.M. inc.

11,66 HORTICULTURE – Mandat aux Serres Perreault

11-60 **RÉSOLUTION NO 11-60
HORTICULTURE
MANDAT À LA FIRME
LES SERRES PERREAULT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux pour la ville d'offrir en sous-traitance les travaux d'horticulture;
- 2 La firme Les Serres Perreault inc. a déposé une soumission intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Serres Perreault inc. de Warwick pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2011, le tout tel que décrit à la soumission du 26 novembre 2010.
- 2- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Les Serres Perreault inc. des fleurs pour les jardinières, les balconnières et des fleurs annuelles, le tout tel que décrit à la soumission du 26 novembre 2010.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (13 700,00 \$)** plus les taxes applicables pour les travaux d'horticultures et la somme de **QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (4 370,00 \$)** plus les taxes applicables pour l'achat de fleurs.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt aux Serres Perreault inc.

11.67 RECONNAISSANCE D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF AUX FINS DE LA GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES ET DES TERRAINS D'ACTIVITÉS SPORTIVES

11-61

**RÉSOLUTION NO 11-61
RECONNAISSANCE D'ORGANISMES
À BUT NON LUCRATIF ET D'ASSOCIATIONS AUX
FINS DE LA GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES
ET DES TERRAINS D'ACTIVITÉS SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a adopté une Politique de location des salles municipales et des terrains d'activités sportives;
- 2 Le conseil municipal désire permettre aux organismes à but non lucratif et aux associations de Kingsey Falls d'avoir accès aux salles municipales et aux terrains d'activités sportives sans frais de location;
- 3 Aux termes de la résolution no 09-60, le conseil municipal avait déterminer quels organismes et associations peuvent bénéficier de ce privilège;
- 4 Suite à des demandes reçues, il y a lieu de réviser la liste des ces organismes et associations qui peuvent bénéficier de ce privilège;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 09-60.
- 2- **RECONNAISSANCE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls reconnaît les associations et les organismes à but non lucratif suivants aux fins de la gratuité des salles municipales et des terrains d'activités sportives :

Activités sportives Cascades;

AFÉAS

Association de hockey mineur de Kingsey Falls;

Association de soccer de Kingsey Falls;

Association des pompiers de Kingsey Falls;

Cadets de l'air, Escadron 834

Club de pétanque de Kingsey Falls;

Comité de promotion de Kingsey Falls (fête de Noël des enfants);

Comité famille;

Domaine des Deux Côtes;

École Cascatelle;

Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeoys;

FADOQ, club de Kingsey Falls
Héma Québec;
Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.
Parents-Secours;
Quadro Club le Relais;
Retraités de Cascades;
Scouts.

- 2- **CONDITIONS.** L'organisme sans but lucratif ou l'association demeure responsable de tous les bris pouvant survenir lors de la location de salles. S'il y a abus de l'un ou l'autre de ces organismes, le droit à la gratuité des salles ainsi qu'aux avantages accessoires lui sera retiré.

11,68 JOURNÉE NORMAND MAURICE

**11-62 RÉSOLUTION NO 11-62
PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND MAURICE
ÉDITION 2011**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Groupe Solidarité Jeunesse organise à nouveau une Journée Normand Maurice afin de favoriser la sensibilisation de la population à la récupération;
- 2 Cet organisme offre à la ville un soutien pour faire la promotion de la récupération;
- 3 Une demande de contribution de 0,25 \$ par habitant est demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **CINQ CENT QUATORZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (514,50 \$)**, soit vingt-cinq cents (0,25 \$) par habitant, à la Fondation Solidarité Jeunesse pour la tenue de la Journée Normand Maurice le 15 octobre 2011.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

11,69 DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN – Résolution d'appui demandée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande sans y donner suite.

11.70 AFFAIRES NOUVELLES

11,70.1 PROJET D'ENTENTE – INTERVENTION IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

11-63 **RÉSOLUTION NO 11-63
ENTENTE DE DESSERTE LORS
D'INTERVENTION IMPLIQUANT DES
MATIÈRES DANGEREUSES
AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aucune organisation incendie de la MRC d'Arthabaska ne peut offrir un service d'intervention impliquant des matières dangereuses et ce, en raison des nombreuses exigences spécialisées qui établissent les compétences des techniciens;
- 2 La Ville de Drummondville représente le seul service qui est à proximité et qui peut répondre dans des délais raisonnables dans notre municipalité;
- 3 Chaque jour, des entreprises locales et des citoyens entreposent, utilisent, transforment ou transportent des produits dangereux;
- 4 Il apparaît essentiel de pouvoir établir une entente de desserte afin de répondre aux urgences dans notre municipalité;
- 5 La Ville Drummondville a soumis un projet d'entente pour les municipalités de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer avec la Ville de Drummondville une entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COÛT.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (748,35 \$)**. Ce montant représente la quote-part de la ville selon les coûts répartis en fonction de la population de la MRC d'Arthabaska.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au service de sécurité incendie de la Ville de Drummondville.

11,70.2 7 TARDIF – Achat et installation d'armoires de cuisine

11-64 RÉSOLUTION NO 11-64 SALLE MUNICIPALE ACHAT ET INSTALLATION D'ARMOIRES DE CUISINE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville rénove la salle municipale située au 7 rue Tardif;
- 2 Il y a lieu de remplacer les armoires de cuisine;
- 3 La firme Création Beth-El a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Création Beth-El de Kingsey Falls des armoires pour la cuisine de la salle municipale située au 7 rue Tardif, le tout tel que décrit à la soumission du 1^{er} mars 2011
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE HUIT CENT TREIZE DOLLARS (6 813,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Ce prix comprend l'installation.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Création Beth-El.

11,70.3 STATISTIQUE CANADA – Recensement

11-65 RÉSOLUTION NO 11-65 STATISTIQUE CANADA RECENSEMENT 2011

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de ville de Kingsey Falls appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

11,70.4 TÉLÉMÉTRIE – Offre de service

Les membres du conseil trouvent l'offre de service trop onéreuse et demandent au directeur général de regarder une autre alternative.

11,70.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES – Achat de matériel pour le camion-pompe-citerne

11-66 RÉSOLUTION NO 11-66 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CAMION-POMPE-CITERNE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le service de sécurité incendie en don un camion-pompe-citerne;
- 2 Le camion a été livré dénudé d'équipements;
- 3 Il y a lieu d'équiper ce nouveau véhicule;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter divers équipements pour le nouveau camion-pompe-citerne, dont une scie à chaîne avec lame au carbure.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **SEPT MILLE HUIT CENT VINGT DOLLARS (7 820,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au service de sécurité incendies.

11,70.6 BIBLIOTHÈQUE

La conseillère Christiane Lampron s'informe de l'avancement du dossier de la bibliothèque. Le directeur général l'informe qu'il a communiqué avec l'architecte Caroline Roberge et que cette dernière devait entrer en communication avec Suzanne Boulet, responsable de la bibliothèque. Nous n'avons pas eu de nouvelles et nous tentons de la rejoindre.

11,70.7 DÉCORATIONS DE NOËL

Le directeur général informe les membres du conseil que monsieur Renald Gauthier d'Asbestos a approché la ville pour lui offrir un lot de décorations de Noël principalement constitué de sapinage. Il demande 1 200 \$ pour le tout. Les membres du conseil sont disposés à lui offrir 600 \$.

**11-67 RÉSOLUTION NO 11-67
ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les décorations de Noël de la ville ont besoin d'être renouvelées;
- 2 Une partie de l'inventaire proposé peut représenter une bonne occasion d'affaire pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de
, appuyée par
, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OFFRE.** La Ville de Kingsey Falls offre un montant de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** à monsieur Renald Gauthier d'Asbestos pour l'achat de son inventaire de décorations de Noël, tel qu'indiqué sur la liste reçue le 28 février 2011.
- 2- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter lesdites décorations de Noël si monsieur Gauthier accepte son offre.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Renald Gauthier.

11,70.8 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

**11-68 RÉSOLUTION NO 11-68
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES À
VOCATION TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut encourager le développement d'infrastructures touristiques;
- 2 La zone ciblée ne permet pas l'exploitation de ce type d'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la direction générale à entamer les procédures nécessaires à la modification du règlement de zonage pour y inclure les activités récréatives à vocation touristique.
- 2- **INFORMATION.** La ville procédera à l'envoi d'un avis pour informer les propriétaires riverains du terrain de son intention de modifier le règlement de zonage pour y permettre ces activités récréatives.

11,70.9 PANNEAUX DE SIGNALISATION – Demande au ministère des Transports du Québec

Après délibération, les membres du conseil sont d'accord qu'il serait plus judicieux de préparer un projet de résolution bien documenté pour présenter cette demande d'ajouter le nom de Kingsey Falls sur les panneaux de signalisation du ministère des Transports sur l'Autoroute 20. La résolution sera adoptée à la prochaine session du conseil.

11,71 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23 heures.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier